Conditions générales d'inscription et de participation au stage de marche ou de randonnée organisé par l'Association Nisiotis.

Νησιώτης

INSCRIPTION
La demande d'inscription se fait exclusivement par envoi du bulletin d'inscription de l'Association dument rempli, accompagné du chèque (ou virement) d'acompte.
La demande d'inscription est prise en compte à réception de ces éléments, elle est ferme et définitive.
Une inscription ne peut en aucun cas être mise en attente.
L'inscription est effective et validée dès l'envoi par l'association d'un courriel de confirmation au stagiaire.
L'association ne prend ni « *réservation* » ni « *pré-inscription* ».
La demande d'inscription et la participation au stage signifient l'acceptation immédiate, irrévocable, entière et totale des présentes conditions générales, sans aucune réserve ni restriction.
Le stage étant limité en nombre d'inscrits, l'association se réserve le droit de refuser une demande d'inscription.

VOYAGE
Le stage ne comprend pas le voyage, et l'Association ne s'en occupe pas.
Le rendez-vous d'arrivée au stage est sur place, à l'hôtel, au premier jour du stage.
Chaque stagiaire organise, seul, son voyage, aller et retour, à sa meilleure convenance.
L'association Nisiotis n'est nullement responsable des changements potentiels de jours, d'horaires ou de prix (retards, reports, annulations, etc.) des compagnies de transport (avion, bateau, car, etc.) choisies par le stagiaire pour se rendre au lieu du stage.

SANTE, EQUIPEMENT
Le stagiaire certifie sur l'honneur et en pleine connaissance de cause être en parfait état de santé pour randonner, et ne présenter strictement aucune contre-indication pour la marche à pieds ou la randonnée.
L'association Nisiotis se réserve le droit de solliciter un certificat médical récent de moins de 3 mois d'aptitude à la marche ou à la randonnée comme condition préalable obligatoire pour l'inscription.
Ne peuvent pas être admis : les personnes souffrant des pathologies suivantes : Maladie cardiovasculaire, Hypertension artérielle, Infarctus du myocarde, Angine de poitrine (angor), Anomalie du rythme cardiaque, Insuffisance cardiaque, Endocardite infectieuse, Affection valvulaire ou souffle au cœur, Malformation cardiaque, Accident vasculaire cérébral (AVC) – antécédents -, Rhumatisme articulaire aigu, Troubles circulatoires (phlébite), Embolie pulmonaire, Angioplastie cardiaque (stent).
Il n'y a pas d'hôpital sur l'ile, juste un dispensaire.

La durée des marches et randonnées et la nature du terrain exigent une excellente condition physique, ainsi qu'un équipement spécifique et parfaitement de la part des participants.
Les chaussures de randonnée montantes, protégeant la cheville, sont obligatoires.
Les chaussures de type « tennis », « basket », « sneakers », etc., sont strictement prohibées.

ANNULATION
Si, quel qu'en soit le motif, le stagiaire souhaite ou doit annuler son inscription, il doit impérativement le faire par écrit : soit par courriel, soit par lettre recommandée avec AR, avec une *date certaine* d'arrivée de l'annulation.
Le remboursement partiel ou total de l'acompte se fait en fonction de la date d'arrivée de l'annulation :

- Plus de 3 mois avant le 1er jour du stage : remboursement de **90%** de l'acompte.
- Entre 3 et 2 mois avant le 1er jour du stage : remboursement de **60%** de l'acompte.
- Entre 2 et 1 mois avant le 1er jour du stage : remboursement de **30%** de l'acompte
- Moins d'un mois avant le 1er jour du stage : **aucun** remboursement.

Toutefois, si le stagiaire qui annule propose en même temps l'inscription ferme et complète d'un remplaçant, à l'identique, son acompte est remboursé intégralement à réception de celui du remplaçant.

ARRIVEE TARDIVE OU DEPART PREMATURE
Si un stagiaire inscrit au stage arrive après le début du stage ou part avant sa fin, quels que soient les motifs, il ne peut prétendre à aucun remboursement.
Il n y a pas de stage partiel.

BON DEROULEMENT
Le stagiaire doit suivre les instructions de l'organisateur, ainsi que celles du guide et/ou des accompagnateurs sur le terrain, et leur signaler immédiatement tout problème rencontré.

Le stagiaire s'engage à rester avec le groupe, à tout moment, et à ne pas s'en écarter, quel qu'en soit le prétexte ou la raison hypothétique, sauf accord explicite du responsable.
Il n'organise pas son propre parcours.
S'il doit s'arrêter, il prévient au plus tôt le responsable au préalable, et avant de s'arrêter.

Le stagiaire s'engage à respecter scrupuleusement le programme, afin d'en permettre le bon déroulement, **sans problème ni retard**.

NON-INGERANCE
Le stagiaire s'engage à ne pas interférer dans la gestion du stage et de ses prestataires ; en particulier, il s'engage à ne pas leur demander leurs coordonnées personnelles ou professionnelles, à ne pas chercher à les voir ni à les contacter directement ou en dehors du programme du stage. Le seul interlocuteur du stagiaire, c'est l'Association. Toute forme d'ingérence ou d'intrusion est totalement prohibée.
Le non-respect de cette clause peut entrainer l'exclusion du stage immédiate du stagiaire, sans préavis ni remboursement ni indemnisation.

BIENVEILLANCE & RESPECT
Le stagiaire s'engage à adopter un comportement bienveillant et totalement respectueux vis-à-vis de tous : autres stagiaires, animateurs, guides, prestataires, et population locale de façon générale.
Le stage est une expérience de groupe, le sens et le respect de la communauté sont essentiels.

ASSURANCE
L'association est assurée pour ses activités.
Cette assurance ne couvre pas les frais générés par un éventuel problème de santé individuel rencontré par le stagiaire pendant le stage, quelles qu'en soient les raisons et la nature.
Il est vivement recommandé au stagiaire de souscrire à une assurance-voyage s'il souhaite être couvert par ce type de prestation.

MODIFICATIONS
L'organisateur se réserve le droit :

- d'annuler le stage en cas de participation insuffisante ou de force majeure.
- de modifier les itinéraires ou d'en annuler une partie, si nécessaire, ou s'il estime qu'il existe un risque pour la sécurité des participants.
- d'exclure de l'activité, pour tout ou en partie, les personnes ne respectant pas les consignes (par exemple, se présentant avec des *chaussures inadaptées*) ou si l'organisateur juge qu'elles ne sont pas en mesure de la poursuivre ou de la terminer (dans ce cas, aucune compensation financière ne sera versée par l'organisateur).

CONFIDENTIALITE
Toutes les informations figurant sur le formulaire d'inscription sont collectées afin de permettre l'organisation de l'excursion. Certaines d'entre elles pouvant constituer des données personnelles privées, l'organisateur s'engage expressément à ne pas les divulguer ni les partager avec des tiers.

DISPOSITION GENERALES
La demande d'inscription ainsi que la participation au stage signifient l'acceptation immédiate, irrévocable, et totale des conditions générales de l'Association et du stage, sans aucune réserve. Le stagiaire, en formulant ici sa demande d'inscription, certifie formellement en avoir pris connaissance, et les accepter entièrement.